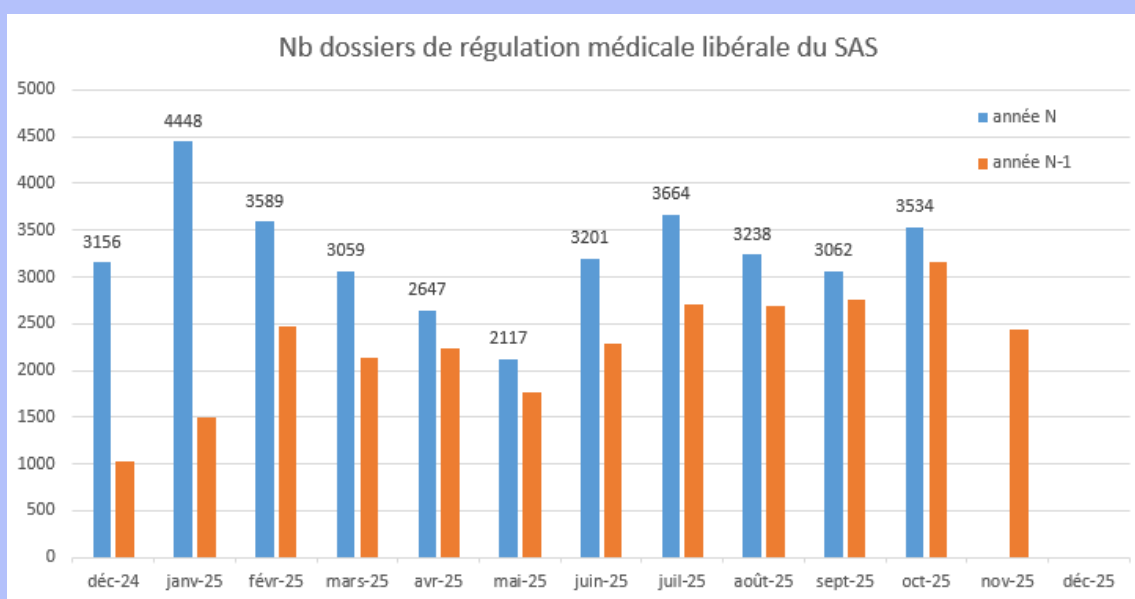


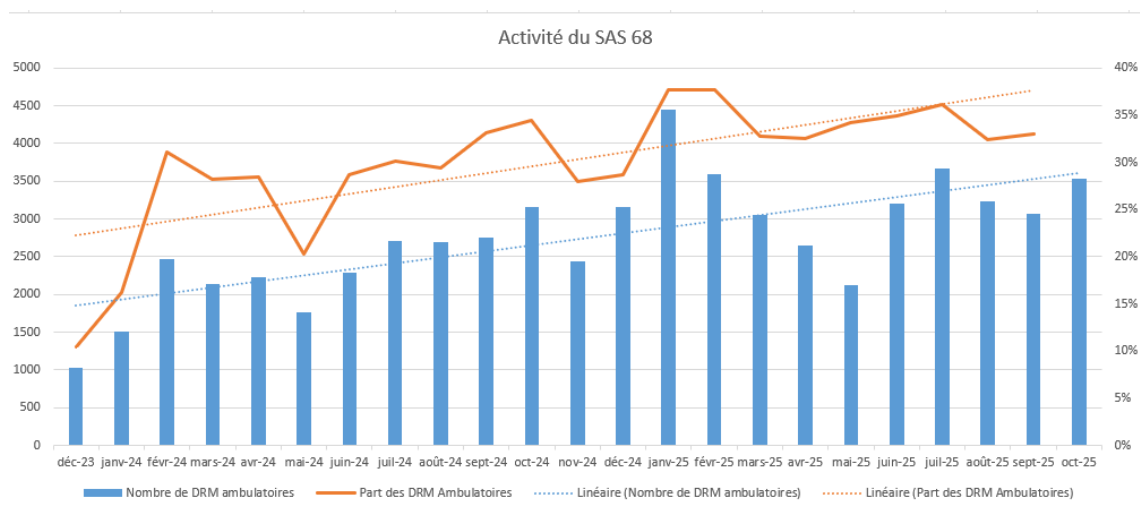
SAS'Partage

Sommaire

1. L'activité SAS du mois d'octobre 2025
2. Les actu SAS
3. Le coin effecteurs
4. Les filières spécialisées
5. Le coin régulateurs
6. L'agenda

L'activité SAS du mois d'octobre





Nb décisions après régulation entre oct. 2024 et oct. 2025 :

Nb de décisions par type		
semestre	nb décisions	%
TOTAL	37 607	
Conseil médical	15 922	42%
Consult M Traitant	2 875	8%
Aller aux Urgences	3 617	10%
Envoi ambulance	2 910	8%
Aller à la MMG	3 063	8%
Aller au CNSP	2 070	6%
visite SOS	1 259	3%
Appeler M Garde	1 699	5%
Consult M Effecteur	2 892	8%
TéléConsultation	458	1%
Consult Dentiste	617	2%

Légende :

MMG : Maison médicale de garde

CNSP : Centres de Soins Non Programmés

SAVE THE DATE

WEBINAIRE RÉGULATEURS SAMU/SAS/ADOPS68

Le prochain webinaire des régulateurs se tiendra le jeudi 4 décembre 2025 à 20h, en Visioconférence.

Vous trouverez ci-dessous le lien de connexion pour y accéder :

Webinaire régulation

Les actu SAS



VIDÉO TÉMOIGNAGE AU SAS 68 LIBÉRAL

Dans le cadre du projet **SAS**, l'**Agence du Numérique en Santé (ANS)** a souhaité réaliser une **vidéo témoignage** valorisant l'utilisation de la **plateforme numérique SAS** par les **médecins régulateurs** et les **OSNP**.

Cette production a pour objectif de constituer un **support de communication et de valorisation** du dispositif, à la fois pour un usage **interne** (notamment via l'espace de formation) et pour des **présentations** lors de congrès ou d'événements dédiés à la mise en œuvre du SAS sur le territoire national.

L'ANS a retenu le **SAS 68 Libéral** comme site de référence pour ce tournage, considérant qu'il constitue un exemple particulièrement représentatif du fonctionnement attendu de la régulation libérale au sein du dispositif.

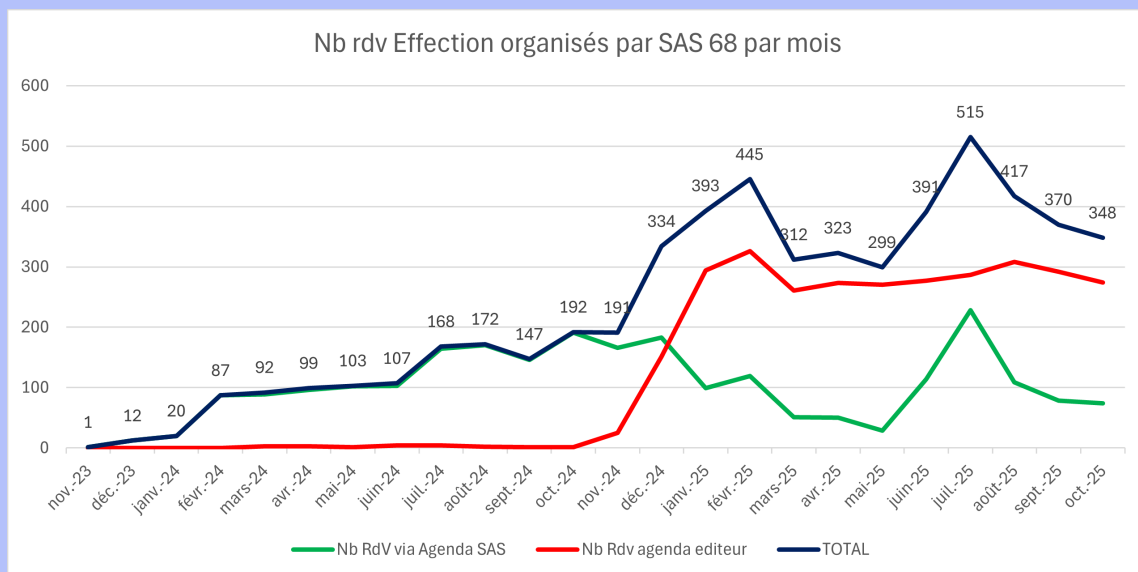
Le tournage s'est déroulé le mercredi 8 octobre 2025, au sein des locaux du SAS 68. Cette journée a permis de recueillir plusieurs témoignages de terrain, illustrant la collaboration **entre les médecins régulateurs, les OSNP et les acteurs du territoire.**

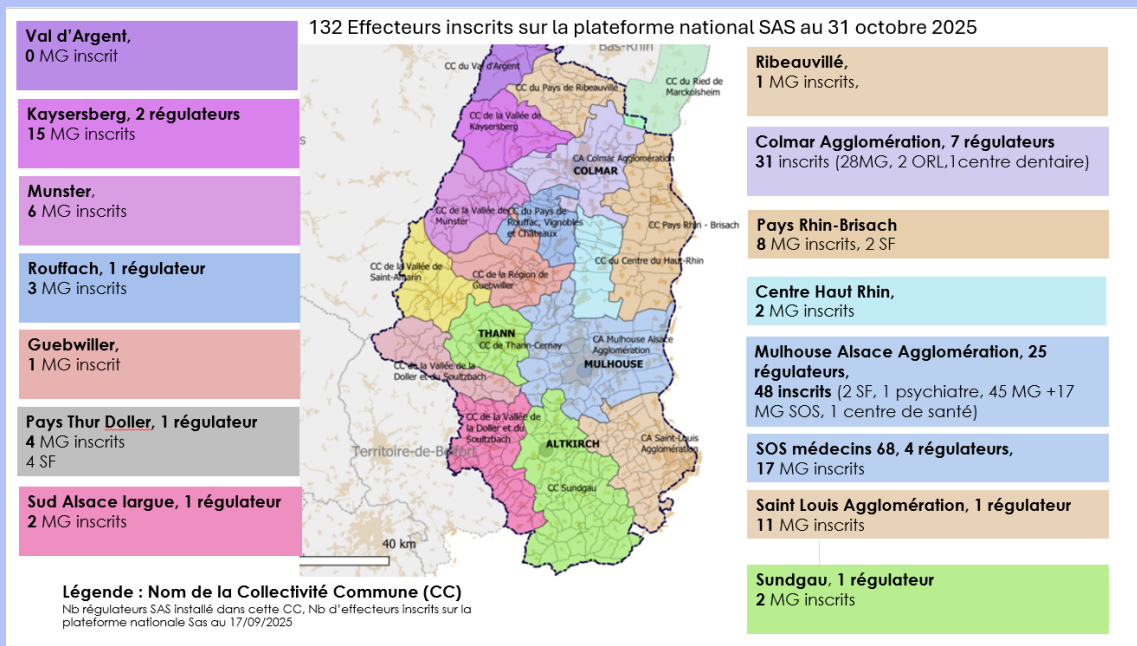
Le coin effecteurs

Actuellement, **132 professionnels de santé** du Haut-Rhin participent à la plateforme nationale SAS, représentant différents métiers tels que **médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.**

Vous trouverez ci-dessous une carte de la répartition actuelle des effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS.

Durant le mois d'octobre 2025, **348 rendez-vous** ont été attribués via la plateforme nationale SAS.





**Télécharger la carte des effecteurs
SAS au 31/10/2025**

Annuaire des offres de soins non programmés dans le Haut-Rhin

En début d'année, à la demande de plusieurs régulateurs, un **groupe de travail** a réalisé un **annuaire recensant l'ensemble de l'offre de soins non programmés dans le Haut-Rhin**.

Cet annuaire est accessible :

- sur le site du **SAS 68 libéral** : www.sas68liberal.fr
- directement via le lien <https://sas68liberal.fr/all-listings/>
(mot de passe disponible sur demande au **03 89 64 70 15** ou à contact@sas68liberal.fr)
- depuis les **postes en salle de régulation**, via le lien « Annuaire ».

L'outil permet une recherche par **zone géographique**, **type de service** (CSNP, médecine de ville, pharmacie, urgences, services sociaux, etc.), **plateau technique**, **âge des patients pris en charge** ou encore **disponibilité de tests biologiques** (streptatest, BU...).

Chaque fiche indique l'**adresse**, un **contact professionnel**, les **âges acceptés**, le **plateau technique** et d'éventuelles **remarques** (horaires, conditions d'accès).

L'annuaire comprend désormais **247 fiches détaillées** :

- **195 pharmacies,**
- les **Maisons Médicales de Garde,**
- les **CSNP,**
- les **9 services d'urgences générales,**
- les **23 services spécialisés,**
- les **6 services sociaux.**

Une véritable **mine d'informations sur l'offre de soins du territoire haut-rhinois**. N'hésitez pas à le consulter lors de vos régulations : il constitue **un outil précieux pour orienter les patients vers l'offre de soins la plus adaptée**.

Les filières spécialisées



Filière psychiatrique du SAS

La réglementation du **SAS** permet la création de **filières spécialisées**, notamment pour la **prise en charge des troubles psychiatriques**, afin d'améliorer la réponse aux besoins de santé mentale et de réduire le recours inapproprié aux urgences.

Dans la **région Grand Est**, qui ne disposait jusqu'à présent d'aucune filière psychiatrique au sein du SAS, **deux projets** ont été retenus par la DGOS pour une mise en place début 2026 : l'un dans le **département du Haut-Rhin** et l'autre dans **l'Aube**.

A ce jour, Dans le **Haut-Rhin**, les appels au **SAMU-SAS pour motifs psychiatriques** sont particulièrement nombreux, avec environ **7 400 appels par an**, entraînant **4 147 envois d'ambulances**, dont **3 192 transports vers les urgences**. Ces situations mobilisent fortement les ressources et justifient pleinement la mise en place d'une **régulation spécialisée en santé mentale au centre 15**, complémentaire des dispositifs existants.

Ce dispositif vise à :

- Évaluer l'état psychique et les besoins des patients ;
- Dispenser des conseils psychiatriques adaptés ;
- Orienter vers les structures adéquates (ville, hôpital, médico-social) ;
- Assurer le lien avec les dispositifs nationaux (3114, Vigilans) ;
- Organiser un suivi (rappels) et soutenir les aidants.

Ainsi, l'ambition du déploiement de la filière psychiatrique au SAS 68 est d'**améliorer la pertinence, la coordination et la réactivité** de la réponse aux appels aux 15 pour soins non programmés en santé mentale.

Nous vous tiendrons informé de l'avancée du déploiement de cette filière dans les prochains SAS'Partage...

Les 4 Centres de Soins Non Programmés (CSNP) du Haut-Rhin : présentation et modalités de prise en charge des patients

CSNP Mulhouse :

Le **CSNP de Mulhouse** accueille les patients présentant des **pathologies aiguës** nécessitant une **consultation sous 24 à 48h**, relevant de la **médecine générale** ou de la **traumatologie sans chirurgie**.

Grâce à l'accès au **service d'imagerie de l'hôpital Émile Muller**, des **radiographies** peuvent être réalisées.

Accueil **sans rendez-vous** du **lundi au vendredi, de 8h à 18h**, puis **sur rendez-vous SAS** de **18h30 à 20h** pour des motifs de médecine générale.

Les locaux accueillent également la **Maison Médicale de Garde**, ouverte **en semaine de 20h à 23h** et **le week-end de 9h à 23h**, sur **rendez-vous via le 15**.

👉 **CSNP Pfastatt :**

Le **CSNP de Pfastatt** accueille tous les patients relevant des **Soins Non Programmés**, c'est-à-dire nécessitant une **consultation médicale dans un délai de 48 heures**.

Issu de l'héritage de la **Polyclinique**, le CSNP se distingue par son **expertise reconnue en traumatologie et en petite chirurgie**. Il prend notamment en charge :

- Les **fractures sans indication chirurgicale** (pose de plâtre ou de résine)
- La **réduction des petites luxations**
- La **réalisation de sutures**

Le centre pratique également les **cures d'ongles incarnés** et **l'ablation de corps étrangers superficiels**.

Dans le cadre de son partenariat avec le **SAS**, le CSNP de Pfastatt propose des **créneaux dédiés aux patients orientés par le 15**, sur les **semi-journées où deux médecins sont en poste**.

👉 **CSNP Roosevelt :**

Le **CSNP Roosevelt** accueille tous les patients pour des **soins non programmés** nécessitant un **plateau technique** (biologie, imagerie, soins paramédicaux).

Implanté dans la **Clinique du Diaconat Roosevelt**, il assure principalement la **traumatologie et la petite chirurgie** (abcès, ongles incarnés, panaris) et, sur orientation d'un médecin ou du **SAS**, la prise en charge de **pathologies médicales aiguës** nécessitant des examens complémentaires (scanner, échographie, biologie).

Grâce à son partenariat avec **SOS Main**, toutes les **pathologies traumatiques du membre supérieur** sont également prises en charge, **quel que soit l'âge du patient**.

L'accueil se fait **sans rendez-vous**, du **lundi au vendredi de 8h30 à 18h30**.

👉 **CSNP Thann :**

Le **CSNP de Thann** est rattaché au **GHRMSA**.

Il est ouvert **7 jours sur 7, de 8h à 20h**, et accueille les patients présentant des **besoins de soins non programmés** nécessitant une **consultation médicale dans un délai de 24 à 48 heures**.

Le centre ne prend pas en charge :

- les **renouvellements d'ordonnances**,
- les **demandes de certificats**,
- les **interprétations d'examens prescrits par un autre médecin**,
- ni les **problématiques gynéco-obstétricales**.

Le CSNP dispose d'un **accès à l'imagerie conventionnelle** (hors scanner) ainsi qu'à un **plateau de biologie médicale**. Les **actes de petite traumatologie** y sont également réalisés.

Par ailleurs, l'ouverture du **CSNP de Colmar**, est prévue pour le 1er trimestre **2026**.

Le coin régulateurs



⚠ Réorientation des patients se présentant aux urgences vers le SAS 68

Depuis le 13 octobre 2025, le SAS 68 participe à l'orientation de patients s'étant initialement présentés aux urgences adultes Emile Muller mais qui, après tri par l'Infirmière d'Accueil et d'Orientation des urgences (IAO), relèvent d'une prise en charge en médecine générale et non d'une prise en charge en service d'urgence.

Ce dispositif s'appuie sur le **décret n° 2023-1374 du 29 décembre 2023** qui étend les possibilités d'orientation vers le **SAS** ou la médecine de ville pour les patients ne relevant pas d'une prise en charge urgente.

Rôle de l'IOA

L'IOA pourra **réorienter les patients** se présentant aux urgences, selon les protocoles en vigueur, lorsque leur situation ne nécessite pas une prise en charge d'urgence.

Critères de réorientation

L'évaluation du patient reposera sur des **critères médico-sociaux** : urgence réelle, antécédents, capacité à se rendre dans une autre structure, etc.

Certains patients resteront **inéligibles à la réorientation** en présence de facteurs de vulnérabilité, tels que : troubles mentaux aigus, pathologies chroniques sévères, absence de solution alternative en médecine de ville, etc.

Orientation vers des soins adaptés

Les patients non urgents pourront être adressé à :

- leur médecin traitant,
- un centre de soins non programmés
- ou vers le SAS pour régulation médical avant orientation et éventuelle prise de rdv en consultation de soins non programmés.

Information et adhésion du patient

Le patient réorienté reçoit :

- une **information claire et adaptée** sur les raisons de la réorientation,
- des **consignes de surveillance** et de conduite à tenir en cas d'aggravation.

Traçabilité

- L'évaluation de l'IOA et la décision de réorientation sont **consignées dans le dossier médical**

! Information à l'attention des médecins régulateurs

Le superviseur du SAMU rappelle à l'ensemble des **médecins régulateurs du SAS** que, **lorsqu'ils quittent leur poste**, il est **impératif** de respecter la procédure suivante :

1. Se mettre en retrait du SI-SAMU
2. Se déconnecter du SI-SAMU
3. Se déconnecter d'Appli-SAMU
4. Se déconnecter de tous les outils
5. Fermer la session Windows
6. Redémarrer le PC

Merci à chacun de veiller à l'application rigoureuse de ces consignes !

Bilan mensuel du planning de régulation :

Pour le mois de octobre 2025, **31 médecins régulateurs** ont participé au planning de régulation, dont **16 médecins salariés** et **14 médecins libéraux**.

Le **nombre moyen d'heures de régulation par médecin** ayant participé au planning du SAS s'élève à **20 heures**.

**Consulter le planning médical
actuel**

Le mot des OSNP

Note à l'attention des médecins régulateurs :

Les **notes d'information** et **protocoles** sont régulièrement mis à jour et **classés dans le livret d'information régulateur**, mis à votre disposition en salle de régulation.

Nous vous invitons à le **consulter à chaque régulation**, car il peut **vous aider à trouver la réponse aux questions** que vous pouvez rencontrer dans le cadre de votre activité.

Rejoignez le SAS 68 – Service d'Accès aux Soins du Haut-Rhin

Vous êtes **médecin installé en cabinet, remplaçant ou jeune retraité souhaitant conserver une activité** ? Le SAS 68 vous offre l'opportunité de participer à un service de **conseil et d'orientation pour les soins non programmés**, c'est-à-dire des soins nécessitant une réponse dans les **48 heures**.

Depuis novembre 2023, le SAS 68 permet à toute personne n'ayant pas trouvé de solution auprès de ses interlocuteurs habituels d'obtenir un **conseil médical ou une orientation adaptée** après appel au

Centre 15. L'objectif est de proposer **le bon soin au bon moment**, tout en renforçant la place de la médecine libérale sur le territoire.

Fonctionnement :

- **Horaires de régulation** : lundi au vendredi 8h–20h, samedi 8h–12h (hors jours fériés).
- **Vacations** : minimum 2 heures, sur site au Centre 15 à Mulhouse ou à distance.
- **Support** : les Opératrices de Soins Non Programmés complètent les dossiers et préparent votre régulation puis prennent en charge les demandes d'effecton.
- **Rémunération** : 100 € brut/ heure. Les médecins non conventionnés par la CPAM (remplaçants, retraités, salariés) sont rémunérés via l'ARS.
- **Accompagnement** : formation aux outils de régulation (4h) rémunérée et possibilité de travailler à distance (après 20h de régulation au centre 15).

Conditions de participation :

- Tous les médecins généralistes inscrits à l'Ordre peuvent participer.
- Les médecins effecteurs et régulateurs sont recherchés pour répondre à la demande croissante des patients et renforcer la continuité des soins.

Pour toute question, contactez **Gaëlle, secrétaire du SAS 68**, au 03 89 64 70 15 ou par courriel : **contact@sas68liberal.fr**

Rejoignez le **Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin !**

Si vous êtes déjà **médecins effecteurs ou régulateurs**, n'hésitez pas à **en parler autour de vous** et à faire connaître le SAS 68 Libéral 😎

L'agenda

- **Jeudi 13 novembre 2025** : Réunion mensuelle OSNP
- **Mardi 18 novembre 2025** : Rencontre avec le CAP
- **Jeudi 20 novembre 2025** :
 - Participation à la journée **Filières psychiatriques du SAS** de 9h à 16h30 organisée par la DGOS à Paris
 - **Café des régulateurs** à partir de 20h en Visioconférence

- **Mardi 25 novembre 2025** : Afterwork "professionnel de santé non médical, ma place au SAS 68" au bar à vin la Quille à Mulhouse
- **Jeudi 27 novembre 2025** :
 - participation au **CODAMUPS** de 14h à 15h30
 - **Bureau du SAS 68 Libéral** à partir de 20h en Visioconférence
- **Jeudi 4 décembre 2025** :
 - rencontre avec le service pédiatrique du GHRMSA - réflexion sur la filière pédiatrique du SAS 68
 - **Webinaire régulateurs SAMU/SAS/ADOPS à 20h en Visio**

Vous avez une question ?

Un avis ou une idée à partager ?

Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS'Partage dès leur sortie ?

Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ?

Contactez nous !

Prochaine parution SAS 'Partage : 10 décembre 2025

Contactez-nous

SAS 68
Libéral

Association
SAS 68 Libéral

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr

www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

